



Règlement communal - Saeul.

Modification du plan d'aménagement général de Saeul, concernant le centre de Calmus présentée par les autorités communales de Saeul.

En sa séance du 26 septembre 2016 le conseil communal de Saeul a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général de Saeul, concernant le centre de Calmus, présentée par les autorités communales de Saeul.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 30 janvier 2017 et a été publiée en due forme.





Règlement communal - Remich.

Modification du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, adaptation des articles 24 et 39, présenté par les autorités communales de la Ville de Remich.

En sa séance du 9 décembre 2016 le conseil communal de la Ville de Remich a pris une délibération portant adoption du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, adaptation des articles 24 et 39, présenté par les autorités communales de la Ville de Remich.

Ladite délibération a été publiée en due forme.





Règlement communal - Niederanven.

Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, présenté par les autorités communales de Niederanven.

En sa séance du 11 novembre 2016 le conseil communal de Niederanven a pris une délibération portant adoption du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, présenté par les autorités communales de Niederanven.

Ladite délibération a été publiée en due forme.





Règlement communal - Esch-sur-Sûre.

Modification du plan d'aménagement général d'Esch-sur-Sûre au lieu-dit « Auf der Houscht » à Eschdorf, présentée par les autorités communales d'Esch-sur-Sûre.

En sa séance du 13 décembre 2016 le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général d'Esch-sur-Sûre au lieu-dit « Auf der Houscht » à Eschdorf, présentée par les autorités communales d'Esch-sur-Sûre.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 9 février 2017 et a été publiée en due forme.





Règlement communal - Esch-sur-Sûre.

Modification du plan d'aménagement général d'Esch-sur-Sûre au lieu-dit « Hinter den Kaemen, Breitwies, Site Sebes » à Esch-sur-Sûre, présentée par les autorités communales d'Esch-sur-Sûre.

En sa séance du 13 décembre 2016 le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général d'Esch-sur-Sûre au lieu-dit « Hinter den Kaemen, Breitwies, Site Sebes » à Esch-sur-Sûre, présentée par les autorités communales d'Esch-sur-Sûre.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 1^{er} février 2017 et a été publiée en due forme.





Règlement communal - Steinfort.

Modification du plan d'aménagement particulier au lieu-dit « Rue des Chemins de Fer » à Kleinbettingen, présentée par les autorités communales de Steinfort.

En sa séance du 24 novembre 2016 le conseil communal de Steinfort a pris une délibération portant adoption d'une modification du projet d'aménagement particulier au lieu-dit « Rue des Chemins de Fer » à Kleinbettingen présentée par les autorités communales de Steinfort.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 6 février 2017 et a été publiée en due forme.





Règlement communal - Mamer.

Modification du plan d'aménagement général de Mamer au lieu-dit « Parc Brill » à Mamer, présentée par les autorités communales de Mamer.

En sa séance du 2 décembre 2016 le conseil communal de Mamer a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général de Mamer au lieu-dit « Parc Brill » à Mamer, présentée par les autorités communales de Mamer.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 27 février 2017 et a été publiée en due forme.





Règlement communal - Erpeldange-sur-Sûre.

Modification du plan d'aménagement général d'Erpeldange-sur-Sûre, partie écrite, présentée par les autorités communales d'Erpeldange-sur-Sûre.

En sa séance du 26 octobre 2016 le conseil communal d'Erpeldange-sur-Sûre a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général d'Erpeldange-sur-Sûre, partie écrite, présentée par les autorités communales d'Erpeldange-sur-Sûre.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 26 janvier 2017 et a été publiée en due forme.





Règlement communal - Erpeldange-sur-Sûre.

Modification du plan d'aménagement général d'Erpeldange-sur-Sûre au lieu-dit « Fridhaff », présentée par les autorités communales d'Erpeldange-sur-Sûre.

En sa séance du 26 octobre 2016 le conseil communal d'Erpeldange-sur-Sûre a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général d'Erpeldange-sur-Sûre au lieu-dit « Fridhaff », présentée par les autorités communales d'Erpeldange-sur-Sûre.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 13 décembre 2016 et a été publiée en due forme.





Règlement communal - Differdange.

Modification du plan d'aménagement général de la Ville de Differdange au lieu-dit « Rue Prinzenberg » à Niederkorn, présentée par les autorités communales de la Ville de Differdange.

En sa séance du 2 décembre 2016 le conseil communal de la Ville de Differdange a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général de la Ville de Differdange au lieu-dit « Rue Prinzenberg » à Niederkorn, présentée par les autorités communales de Differdange.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 31 janvier 2017 et a été publiée en due forme.





Règlement communal - Differdange.

Modification du plan d'aménagement général de la Ville de Differdange au lieu-dit « Op de breeden Dréischer » à Differdange, présentée par les autorités communales de la Ville de Differdange.

En sa séance du 16 décembre 2016 le conseil communal de la Ville de Differdange a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général de Differdange au lieu-dit « Op de breeden Dréischer » à Differdange, présentée par les autorités communales de la Ville de Differdange.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 1^{er} février 2017 et a été publiée en due forme.





Règlement communal - Differdange.

Modification du plan d'aménagement général de la Ville de Differdange au lieu-dit « Um Loushaff » à Differdange, présentée par les autorités communales de la Ville de Differdange.

En sa séance du 2 décembre 2016 le conseil communal de la Ville de Differdange a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général de la Ville de Differdange au lieu-dit « Um Loushaff » à Differdange, présentée par les autorités communales de la Ville de Differdange.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 31 janvier 2017 et a été publiée en due forme.





Règlement communal - Differdange.

Modification du plan d'aménagement général de la Ville de Differdange au lieu-dit « Tëschend Lauterbännchen » à Differdange, présentée par les autorités communales de la Ville de Differdange.

En sa séance du 16 décembre 2016 le conseil communal de la Ville de Differdange a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général de Differdange au lieu-dit « Tëschend Lauterbännchen » à Differdange, présentée par les autorités communales de la Ville de Differdange.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 14 février 2017 et a été publiée en due forme.





Règlement communal - Bous.

Plan d'aménagement particulier au lieu-dit « Rue Scheuerberg » à Erpeldange présenté par les autorités communales de Bous.

En sa séance du 11 octobre 2016 le conseil communal de Bous a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit « Rue Scheuerberg » à Erpeldange présenté par les autorités communales de Bous.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 7 novembre 2016 et a été publiée en due forme.





Règlement communal - Biver.

Plan d'aménagement particulier au lieu-dit « Kiirchestrooss » à Biver présenté par les autorités communales de Biver.

En sa séance du 16 novembre 2016 le conseil communal de Biver a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit « Kiirchestrooss » à Biver présenté par les autorités communales de Biver.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 1^{er} février 2017 et a été publiée en due forme.





Indice des prix à la consommation du mois de février 2017.

Indice des prix à la consommation du mois de février 2017.

L'indice des prix à la consommation, établi conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999, est de **842.05** pour le mois de février 2017 par rapport à la base 100 au 1^{er} janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit pour le mois de février 2017 à **834.95**.

Luxembourg, le 8 mars 2017.

*Institut national de la statistique
et des études économiques*





Arrêté grand-ducal du 17 février 2017 portant nomination des membres du Conseil consultatif sur les ressources spatiales - Advisory Board on space resources.

Vu l'arrêté grand-ducal du 20 janvier 2017 ayant pour objet les missions, l'organisation et la composition du Conseil consultatif sur les ressources spatiales - Advisory Board on space resources;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Économie, et après délibération du Gouvernement en conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}.

Sont nommés membres du Conseil consultatif sur les ressources spatiales - Advisory Board on space resources, pour un mandat de 2 ans renouvelable:

- M. Jean-Jacques DORDAIN; *Ancien Directeur Général de l'Agence Spatiale Européenne;*
- *Prof. Seung Jo KIM; Ancien Président du KARI (Korea Aerospace Research Institute);*
- *M. Jean-Louis SCHILTZ; Professeur invité à l'Université du Luxembourg et ancien Ministre des Communications;*
- M. Georges SCHMIT; *Ancien Directeur Exécutif du Luxembourg Trade and Investment Office à San Francisco;*
- *Dr Pete S. WORDEN; Ancien Directeur du Centre de recherche Ames de la NASA;*
- *Prof. Ji WU; Directeur Général du National Space Science Center (NSSC).*

Art. 2.

Notre Ministre de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Ministre de l'Économie,
Étienne Schneider

Crans, le 17 février 2017.
Henri





Police grand-ducale - Nomination.

Par arrêté grand-ducal du 30 janvier 2017, Monsieur Mauro STOCCO, chargé d'études dirigeant au grade 15 du groupe de traitement A1 du cadre administratif et technique de la police grand-ducale, a été nommé chargé d'études dirigeant au grade 16 du groupe de traitement A1 à la même administration avec effet au 1^{er} février 2017.

